



Sainte-Foy de Longas

*Bulletin
Municipal*

2017-2018



Maquette,
mise en page
et impression :

GRAPH X
24150 LALINDE

Directeur de publication et crédit photos :
Thierry LASCAUX
Mairie - 24510 Ste-Foy de Longas
Édition : 04/2019

LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous retrouve à travers ce propos liminaire après deux ans d'absence. En effet l'édition 2017 ne fut qu'un fantôme car victime indirecte des soucis de notre imprimeur attitré dont l'entreprise fut liquidée du jour au lendemain au moment de mettre sous presse.

Ce nouvel opuscule regroupe donc des faits marquants de 2017 et 2018 avec une mise en forme un peu plus concise dont certaines rubriques ont fait les frais.

Au vu du retard accumulé j'ai du modifier un peu ma copie car mes vœux, bien que sincères, sont maintenant éventés.

Ayons une pensée pour les familles qui ont connu la perte d'un être cher ou la maladie, c'est dans ces moments là que les témoignages d'empathie et de bienveillance prennent tout leur sens.

Au fil des mois de nouvelles familles ont choisi de s'installer dans notre commune, qu'elles soient toutes les bienvenues.

Tant que je tiens la plume j'en profite pour remercier tous les bénévoles qui s'évertuent à proposer des animations de qualité qui sont autant d'occasions de rencontres conviviales.

On va le faire !!! Telle pourrait être la devise des bénévoles et partenaires impliqués dans l'organisation des 22^{èmes} Fidésiades qui aura lieu cette année.... Chez Nous !

Si vous êtes curieux de découvrir « nos cousins », si vous avez un peu de temps : n'hésitez pas, rejoignez la troupe des gens motivés ! Après quelques longues soirées, des réunions animés, du travail (et quelques insomnies) vous y ferez de belles rencontres et de bons souvenirs.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Votre maire, Thierry LASCAUX

FINANCES DE LA COMMUNE

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour l'année. Il doit être voté par le Conseil Municipal.

Le budget se compose de deux sections : Fonctionnement et Investissement qui s'équilibrent chacune entre recettes et dépenses, elles sont interdépendantes : il ne peut y avoir de budget d'investissement que si le budget de fonctionnement le permet en n'utilisant pas la totalité du budget général de la commune. Concrètement, plus les dépenses de fonctionnement sont ajustées et limitées, plus les investissements sont possibles.

2017							
FONCTIONNEMENT	<table><tr><th>DÉPENSES</th><th>RECETTES</th></tr><tr><td> ▶ Dépenses quotidiennes (téléphone, électricité, achat de petit matériel, carburant, entretien du matériel et des bâtiments...) ▶ Charges du personnel et indemnité des élus ▶ Cotisations aux syndicats ▶ Subvention aux associations ▶ Charges financières (intérêt des emprunts) ▶ Opérations d'ordre (virement à la section d'investissement...) </td><td> ▶ Impôts et taxes ▶ Dotations de l'état ▶ Revenus des loyers ▶ Produits exceptionnels ▶ Report de l'année N-1 </td></tr><tr><td>Total 269 673 €</td><td>Total 269 673 €</td></tr></table>	DÉPENSES	RECETTES	▶ Dépenses quotidiennes (téléphone, électricité, achat de petit matériel, carburant, entretien du matériel et des bâtiments...) ▶ Charges du personnel et indemnité des élus ▶ Cotisations aux syndicats ▶ Subvention aux associations ▶ Charges financières (intérêt des emprunts) ▶ Opérations d'ordre (virement à la section d'investissement...)	▶ Impôts et taxes ▶ Dotations de l'état ▶ Revenus des loyers ▶ Produits exceptionnels ▶ Report de l'année N-1	Total 269 673 €	Total 269 673 €
DÉPENSES	RECETTES						
▶ Dépenses quotidiennes (téléphone, électricité, achat de petit matériel, carburant, entretien du matériel et des bâtiments...) ▶ Charges du personnel et indemnité des élus ▶ Cotisations aux syndicats ▶ Subvention aux associations ▶ Charges financières (intérêt des emprunts) ▶ Opérations d'ordre (virement à la section d'investissement...)	▶ Impôts et taxes ▶ Dotations de l'état ▶ Revenus des loyers ▶ Produits exceptionnels ▶ Report de l'année N-1						
Total 269 673 €	Total 269 673 €						
INVESTISSEMENT	<table><tr><th>DÉPENSES</th><th>RECETTES</th></tr><tr><td> ▶ Achat de matériel ▶ Travaux sur bâtiment, voirie ▶ Remboursement du capital des emprunts </td><td> ▶ Subvention d'investissement ▶ Opération d'ordre (virement de la section de fonctionnement) ▶ FCTVA (remboursement de la TVA pour les achats d'investissement) ▶ Emprunt ▶ Report de l'année N-1 </td></tr><tr><td>Total 407 769,17 €</td><td>Total 407 769,17 €</td></tr></table>	DÉPENSES	RECETTES	▶ Achat de matériel ▶ Travaux sur bâtiment, voirie ▶ Remboursement du capital des emprunts	▶ Subvention d'investissement ▶ Opération d'ordre (virement de la section de fonctionnement) ▶ FCTVA (remboursement de la TVA pour les achats d'investissement) ▶ Emprunt ▶ Report de l'année N-1	Total 407 769,17 €	Total 407 769,17 €
DÉPENSES	RECETTES						
▶ Achat de matériel ▶ Travaux sur bâtiment, voirie ▶ Remboursement du capital des emprunts	▶ Subvention d'investissement ▶ Opération d'ordre (virement de la section de fonctionnement) ▶ FCTVA (remboursement de la TVA pour les achats d'investissement) ▶ Emprunt ▶ Report de l'année N-1						
Total 407 769,17 €	Total 407 769,17 €						



2018

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES
► Dépenses quotidiennes (téléphone, électricité, achat de petit matériel, carburant, entretien du matériel et des bâtiments...) ► Charges du personnel et indemnité des élus ► Cotisations aux syndicats ► Subvention aux associations ► Charges financières (intérêt des emprunts) ► Opérations d'ordre (virement à la section d'investissement...)	► Impôts et taxes ► Dotations de l'état ► Revenus des loyers ► Produits exceptionnels ► Report de l'année N-1
Total 364 961,68 €	Total 364 961,68 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	RECETTES
► Achat de matériel ► Travaux sur bâtiment, voirie ► Remboursement du capital des emprunts	► Subvention d'investissement ► Opération d'ordre (virement de la section de fonctionnement) ► FCTVA (remboursement de la TVA pour les achats d'investissement) ► Emprunt ► Report de l'année N-1
Total 399 235,45 €	Total 399 235,45 €

TRAVAUX

AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG

La gestation de l'aménagement du centre bourg fut longue car les premières réunions de travail remontent à 2009 !

Le trafic s'intensifiant au fil des années sur les deux départementales qui le traversent : la RD 8 (de Lalinde à Périgueux) et la RD 32 (de Bergerac à Thenon), l'absence de certains équipements d'édilité, l'état de la chaussée et la topographie du bourg associé à un manque de visibilité rendaient la traversée dangereuse.

Ces travaux que nous avons voulu à la fois sobres et fonctionnels tout en faisant une large place au végétal ont permis d'améliorer de façon significative la sécurité des riverains et des usagers de la route avec la création de trois plateaux ralentisseurs, associé à la création de trois îlots séparateurs de voirie, l'aménagement de passages piétons et la création d'un parking en face de la mairie.

Un réseau de collecte des eaux pluviales fut créé coté est et celui existant coté ouest réhabilité et amélioré avec l'aide des propriétaires.

Je souligne ici la qualité d'écoute du Maître d'œuvre choisi pour ce projet : le cabinet Ing MO qui a su traduire les idées du Maître d'ouvrage (la mairie) parfois pointilleux est qui savait très bien... ce qu'il ne voulait pas !



Plan de financement

Coût des travaux HT :

242 083 €

(pour un estimatif à 285 000 €)

Subventions d'Etat (DETR) :

81 886 €

Subvention du Conseil Départemental :

62 865 €

Réserve parlementaire : **5 000 €**

Commune : **92 331 €**

(fonds propres et emprunt)



Un merci aussi aux riverains qui avaient déjà supporté la poussière et le bruit du chantier d'assainissement et qui ont fait preuve de patience et de pragmatisme pour nous faciliter le travail, j'associe également à ces remerciements les services du département qui nous ont accompagnés durant tout le chantier.

Le samedi 07 juillet 2018 conclut magnifiquement ce chantier car c'est sous un soleil radieux qu'une bonne partie des habitants avaient répondu à l'invitation du conseil municipal pour inaugurer officiellement ces travaux.

Notre commune fut honorée de compter parmi nos invités : Madame la Préfète, Monsieur le président du Conseil Départemental, Monsieur le Conseiller Départemental du Canton, Monsieur le Délégué Régional de la Fondation du Patrimoine, accompagnés de nombreux élus et amis des communes voisines.



Après une visite des réalisations et des aménagements vint le temps des discours à l'ombre (appréciée) de l'église puis toute l'assemblée se retrouva dans la cour de l'école autour d'un buffet déjeunatoire de qualité

Je terminerai en adressant quelques remerciements :

- À nos partenaires financeurs sans qui rien n'aurait été possible
- Aux entreprises locales et à leurs collaborateurs qui ont tous et toutes eu à cœur de livrer des chantiers de qualité avec des budgets serrés !!
- Aux élus des équipes successives qui me supportent toujours et qui ont tous pris leur part de travail.
- Au personnel pour qui tous ces chantiers représentent parfois une complexité et un surcroît de travail



FIDÉSIADES 2019 : BIENVENUE À SAINTE FOY DE LONGAS !



Comme en 2006, notre village va recevoir le rassemblement annuel des communes portant le nom Sainte Foy. Dans ce but le Comité d'Organisation des Fidésiaades 2019 a été créé. Ce Comité s'occupe de l'organisation et du bon déroulement de cet évènement, bien sûr en coopération avec la Mairie et les associations de la commune.

Les Fidésiaades auront lieu les 24 et 25 août 2019. Sur ces deux jours nous proposerons des visites pour faire connaissance avec notre patrimoine, nous servirons trois repas périgourdens et nous organiserons un marché artisanal. Ce sera un weekend d'échange et de convivialité.

Nous pensons recevoir pas loin de 300 personnes pour cette manifestation. Cela demande beaucoup d'organisation et donc beaucoup de bénévoles, dans le montage des chapiteaux et stands, dans la préparation des repas, dans l'accompagnement des visites, pour servir les repas, pour nettoyer et ranger, avant, pendant et après cette fête. Nous espérons pouvoir compter sur la participation de nos habitants, bien sûr selon les possibilités de chacun. Si vous voulez, d'une façon ou une autre, participer à ce grand évènement, n'hésitez pas à nous contacter. Les réunions du Comité d'Organisation des Fidésiaades 2019 seront notifiées sur le tableau d'annonces de la Mairie.



Les Fidésiaades 2019, un grand défi pour une petite commune, une fierté partagée pour sa réussite !

Le Comité d'Organisation des Fidésiaades 2019

Mehdi HERBADJI, président
Gérard VESCOVO, vice-président
Laurette RUAUD, trésorière
Maaïke DELMARES, secrétaire



SAINTE FOY DE LONGAS 1914 – 1918

Pour le Centenaire de l'Armistice nous avons fait des recherches dans les archives pour en savoir plus sur notre village pendant la Grande Guerre. Les recensements de la population (1911), la liste des électeurs (1914), le cahier des allocations que remplissait soigneusement le Maire Lescombe, les ordres de réquisition, mais surtout les fichiers militaires nous ont donné une image de notre village à cette époque. Les recherches ne sont pas faciles, les archives n'étaient pas tenues de la même façon que maintenant, donc les résultats ne sont pas complets, mais donnent une bonne idée de la vie quand même.

Notre village comptait environs 460 habitants, presque autant d'hommes que de femmes et une centaine d'enfants ! Il y avait donc une école avec un instituteur et une institutrice. Dans le bourg pas mal d'artisans, comme un maréchal ferrant, un cordonnier, un boulanger, un scieur, et même, plus rare dans les petits villages, un tailleur et un accordeur de piano. Il y avait deux épiceries, un bar et un restaurant/hôtel.

Mais la plupart des habitants était cultivateurs, souvent sur leurs propres terres, parfois en fermage ou comme journaliers. Certains étaient (en temps partiel) meuniers, maçons ou charrons. Si les femmes n'aidaient pas à la ferme, elles étaient couturières ou cuisinières. Dès le plus jeune âge, les enfants participaient également au travail, comme bergers/bergères, domestiques ou bonnes.

Dans les champs les agriculteurs faisaient pousser du blé et de l'avoine, de l'orge, du maïs, du sarrasin et du millet. Ils cultivaient également des pommes de terre, des légumes secs et verts, des betteraves (de sucrerie et de distillerie) et du tabac. Et bien sûr il y avait des vignes ! Dans les prés broutaient des vaches, des chevaux et des moutons.

Nous avons retrouvé 86 soldats qui sont partis à la guerre. Beaucoup étaient mobilisés de suite, début août 1914. Seul ceux qui étaient trop vieux ou en piteux état restaient chez eux. Au début ceux qui avaient des frères sous les drapeaux et certains artisans (comme le boulanger, par exemple), n'étaient pas appelés, mais ils avaient vite dû suivre les autres. La grande majorité partait dans les tranchées, ceux qui n'étaient pas aptes au combat travaillaient dans les services auxiliaires.



22 de nos soldats ont perdu la vie en service ; le premier tombait le 22 août 1914 dans les combats dans la Marne, le dernier décédait le 21 décembre 1918 dans un hôpital en Grèce où la guerre continuait.

3 Foyens ont été faits prisonniers et ont été forcés de travailler pour les Allemands, dans des conditions souvent très difficiles. Ils ne sont rentrés qu'après l'Armistice.

Certains fichiers militaires donnent beaucoup de détails sur la carrière du soldat et sur ses blessures. Au moins une vingtaine de soldats sont revenus avec des graves problèmes liés à la guerre : des amputations des bras et des jambes, des suites d'intoxication, des visages déformés par les éclats d'obus, des dépressions. Certains étaient suivis médicalement pendant des années, au moins trois sont décédés dans les dix ans qui suivirent...

Sainte Foy de Longas était loin des combats, mais vivait chaque jour avec la guerre. Déjà le départ de tant d'hommes, en pleine moisson, compliquait le travail. Et avec les hommes avait disparu une partie des chevaux et des bœufs aussi, utilisés pour déplacer le matériel militaire. Pour entretenir cette armée pendant ces quatre ans, l'État réquisitionnait régulièrement de la viande, des légumes, du vin, de la laine et encore des chevaux et des bœufs. Et, vers la fin de la guerre, Sainte Foy de Longas recevait sa part de réfugiés venus du nord du pays, à loger et à nourrir.

Pour ne pas oublier l'impact de cette guerre sur notre village, nous avons présenté une exposition sur la vie des soldats et la vie à la campagne, avec les résultats de nos recherches. Pendant le mois de novembre elle était à la Salle des Fêtes. Nous la sortirons régulièrement lors des activités sur la commune.

Si vous avez des questions ou si vous cherchez des renseignements sur vos ancêtres pendant la guerre, n'hésitez pas à contacter la Mairie ; si nous avons des éléments, nous les transmettrons avec plaisir.



Jean-François BERVIT, 29 ans, cultivateur à la Crambe

Parti à la guerre le 8 août 1914. Blessé à Hurlus le 26 septembre, décédé le 27 septembre 1914 à Châlons sur Marne.

Croix de guerre étoile de bronze, médaille militaire.

François CONANGLE, 39 ans, cultivateur

Appelé sous les drapeaux le 14 août 1914. Sentinelle de la 16^e compagnie, tué à l'ennemi le 16 août 1916 à Gildwiller en Alsace.

Hilaire DENOIX, 23 ans, agriculteur aux Fargues

Engagé volontaire aux Chasseurs d'Afrique, du 15 août 1915 au 10 mai 1917. Décédé le 30 mai 1918 à Compiègne dans l'Oise, suite aux blessures d'un éclat d'obus.

Jean dit Thomas FAURE, 34 ans, cultivateur

Mobilisé le 13 août 1914, réformé le 10 septembre de la même année, pour bronchite chronique. Décédé le 20 février 1916 à Lalinde (avis au maire le 20 septembre 1920 sur enquête).

Pierre FAURE, 34 ans, viticulteur aux Bertrandes

Parti le 12 août 1914, décédé le 4 juin 1915 à l'ambulance à Arras.

Paul FAVAREILLE, 20 ans, cultivateur à Lol

Incorporé au 7^e Régiment du Génie à compter du 9 août 1916. Décédé le 24 janvier 1917 à l'hôpital d'Épinal.

Jean FONCEGRIVE, 35 ans, viticulteur

Appelé à l'activité par décret de mobilisation générale le 12 août 1914. Décédé le 5 octobre 1915 à l'Ambulance à Fosseux près d'Arras dans le Pas de Calais.

Jean FRANC, 29 ans

Parti dès le 3 août 1914. Nommé sergent le 18 janvier 1918. Disparu le 21 octobre 1918 à Vandy. Inhumé le 26 novembre 1918 dans les Ardennes (Avis ministériel du 7 janvier 1919, genre de mort inconnu). Croix de guerre avec étoile vermeil, médaille militaire et plusieurs citations pour son courage.

Jean GALLET, 24 ans

Engagé volontaire. Nommé au

grade de sous-lieutenant à titre temporaire pour la durée de la guerre. Tué le 26 septembre 1915 à Neuville St Vaast dans le Pas de Calais. Croix de guerre avec palme, nommé à titre posthume Chevalier de la Légion d'Honneur (décret présidentiel 19 mai 1920) et citations pour avoir essayé de sauver ses hommes, alors qu'il était déjà touché mortellement.

Elie JAUBERTIE, 33 ans, cultivateur aux Placettes

D'abord classé dans les services auxiliaires, il a pris les armes le 24 octobre 1914. Tué dans le secteur de la Ville au Bois dans l'Aisne le 22 septembre 1917.

Mathieu LAFAGE, 27 ans, cultivateur à Fontévêque

Mobilisé dès le 3 août 1914. Tué le 10 septembre 1914 à la Certine près du camp de Châlons.

Jean LAMARQUE, 40 ans, cultivateur à la Barbacenne

A fait campagne contre l'Allemagne à partir du 24 août 1914. Tué le 25 septembre 1915 à Neuville St Vaast. Croix de guerre avec étoile de bronze et médaille militaire.

Henri LAREIGNE, 28 ans, cultivateur à la Fagette

Blessé le 9 février 1916 à Neuville St Vaast par éboulement, fracture à la jambe, réformé à l'artillerie contre avion le 17 mars 1917. Décédé le 21 décembre 1918 à l'Hôpital de Besceulik en Grèce. C'est le dernier de notre village à mourir pendant la guerre.

Clément LENTIGNAC, 31 ans

Disparu le 16 avril 1917 au Bois des Buttes près de Fontavert dans l'Aisne. Décédé, relevé sur le champ de bataille, inhumé (avis du 4 mai 1917)

Jean dit Philistin LOSTHE, 25 ans, cultivateur à Labrousse

Rappelé à l'activité dès le 3 août 1914. Disparu le 16 juin 1915 à Neuville St Vaast, déclaré mort le 16 juin 1915 par jugement le 19 mai 1922

Jean LOSTHE, 20 ans, agriculteur à Labrousse

Incorporé à l'Infanterie à compter du 17 décembre 1914. Blessé et décédé le 3 mars 1916 à Verdun, inhumé dans une tombe collective.

Jean MALAURE, 40 ans, maréchal ferrant au Bourg

Au Régiment du Génie dès le 7 août 1914. Décédé le 13 novembre 1917 à Dieulouard en Meurthe et Moselle.

François NOUHAUD, 24 ans, militaire

Tué à l'ennemi sur le champ de bataille à Rossart en Belgique le 22 août 1914. C'est le premier Fidésien qui tombe au combat. Croix de guerre avec étoile de bronze, médaille militaire et citation.

Jean PACHIER, 30 ans, cultivateur à Bressac

Sous les drapeaux dès le 3 août 1914. Tué le 17 février 1915 sur le champ de bataille de Vaucquois dans la Meuse, à quelques mètres des tranchées ennemies. Croix de guerre avec étoile de bronze, médaille militaire et citation.

Antoine PACHIER, 38 ans, élève Ecclésiastique

Très myope, il est détaché à l'atelier de chargement de Montluçon. Décédé à l'hôpital de Montluçon le 19 juin 1917.

Etienne RIGOLET, 29 ans, cultivateur aux Fargues

Un des premiers partis, un des premiers morts de Sainte Foy de Longas. Disparu le 28 août 1914 à Moislans dans la Somme. Décès fixé le 28 août 1914 par jugement du 27 août 1921. Croix de guerre avec étoile de bronze, médaille militaire et citation : 'tombé glorieusement (...) y faisant vaillamment son devoir'.

Léonard Jules RIGOLET, 35 ans, cultivateur

Reconnu apte au service armé (avait souffert de tuberculose). Blessé aux tranchées de Foucaucourt dans la Somme le 14 février 1916. Décédé le 16 février 1916 à l'ambulance à Harbonnières.

Léonard dit André RIGOLET, 31 ans, journalier

Classé au service auxiliaire le 28 août 1915 pour blessure au bras droit et atrophie musculaire de l'épaule. Réformé le 17 avril 1916 pour bronchite gaucillaire. Décédé le 5 janvier 1917 à Ste Foy de Longas.



RECHERCHE PORTE-DRAPEAU VOLONTAIRE

La commune lance un appel pour recruter un porte-drapeau : c'est ouvert à tous et à toutes, même aux plus jeunes. Tout le monde peut devenir porte-drapeau. Il faut juste être disponible pour porter les couleurs lors des manifestations du souvenir, 8 mai, 11 novembre, notre commune participe également à la commémoration des événements tragiques de Mouleydier qui a lieu chaque 21 juin.

Porte-Drapeau, définition : C'est une personne qui est chargée bénévolement de porter le drapeau tricolore lors de commémorations patriotiques.



C'est une mission «Hautement Honorifique» puisque le Porte-Drapeau rend hommage au nom de la Nation par le Drapeau qu'il représente, aux combattant(e)s et aux disparu(e)s.

Lorsqu'il porte le Drapeau, il honore les sacrifices, les combats de nos anciens, il représente la Mémoire des vies sacrifiées à la défense de notre pays, à la défense de nos libertés.

Les Porte-drapeaux, sont l'emblème de notre pays, de son passé, de ses faits de gloire, de ses engagements passés, actuels et futurs.

En participant aux Commémorations Patriotiques ils contribuent à sauvegarder le « Devoir de Mémoire » que nous devons transmettre aux futures générations pour le respect de toutes celles et ceux qui ont œuvré pour notre liberté, nos libertés actuelles.

Si cette mission vous intéresse, veuillez le faire savoir à la Mairie.

CENTRE DU SERVICE NATIONAL DE LIMOGES

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.mon-service-public.fr>

En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la maire remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges

Accueil téléphonique uniquement : 05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00 - Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30 - csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr



ÉTAT CIVIL 2017 & 2018

NAISSANCES	Lucie ESTREGUIL	le 13 avril 2017
	Ronan, Jonas AUBLAN	le 31 juillet 2018
	Elliot, Martin ZIMMERMANN	le 26 décembre 2018
MARIAGES	Céline, Jeanne, Marie RIGOLE et Eric LASCAUX	le 30 novembre 2018
	Claudine, Marie-Françoise, Georgette SIRVEN et Gérard VESCOVO	le 8 décembre 2018
DÉCÈS	CARISEY Rose Marie	le 17 novembre 2017
	SCHAAL René	le 20 novembre 2017
	DELAMARRE Henrita, Marie	le 11 février 2018
	MOLIERES Michel	le 10 août 2018

ENVIRONNEMENT

Points de collecte groupés

Les quelques points de collecte groupée avec des containers sont réservés aux riverains pour pallier aux difficultés d'accès du camion de collecte individuelle à certaines habitations.

Déchetteries

Nous vous rappelons que vous pouvez apporter vos objets encombrants et recyclables tout au long de l'année, soit à la déchetterie de Sauveboeuf ou celle de Bergerac dont vous trouverez les horaires d'ouverture ci-dessous :

BERGERAC	Z.A de Campréal Rue Denis Papin 24100 Bergerac Tél : 05 53 57 70 66	du lundi au samedi 9h / 12h – 14h / 18h Le dimanche 10h / 12h – 14h / 16h
LALINDE	Sauveboeuf 24150 Lalinde Tél : 05 53 24 03 34	du lundi au samedi 9h / 12h – 13h30 / 17h30

Carte accès déchetteries

Depuis le 1^{er} septembre 2013, il faut une carte pour accéder à la déchetterie de sauveboeuf. La même carte fonctionnera pour les deux déchetteries, celle de Bergerac et celle de sauveboeuf (si vous avez déjà une carte pour la déchetterie de Bergerac il n'est pas nécessaire d'en faire une autre).

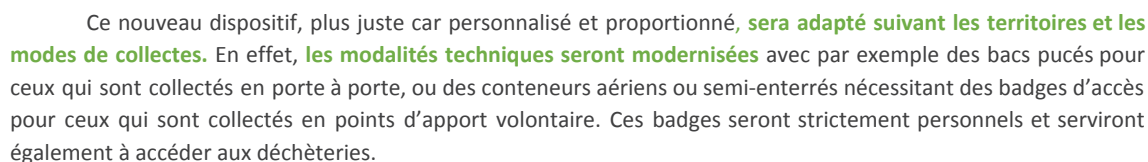
Si toutefois vous n'avez pas de carte d'accès vous pouvez vous rendre au siège du SMBGD (rue Emile Zola à Bergerac) ou dans votre mairie munis de :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Carte grise des véhicules
(3 véhicules maximum)

pour remplir le formulaire de demande de carte.

Elle va permettre à chacun d'entre nous de mieux maîtriser sa facture de déchets et **ne portera que sur les « sacs noirs »**. Le SMD3 (syndicat départemental des déchets) assurera la mise en place de ce nouveau service en remplacement de la taxe actuelle, qui sera supprimée. Le nombre de personnes dans votre foyer mais aussi la production d'ordures ménagères de celui-ci seront pris en compte dans le calcul de cette redevance.

- Un abonnement annuel au service (au même titre que l'eau, l'électricité ou le téléphone),
- Un forfait de base qui comprendra un nombre de levées ou de dépôts de sacs minimum,
- Une facturation complémentaire pour les éventuels dépassements du forfait.



La mise en œuvre sera progressive dans le département à partir de 2020 (année de facturation à blanc pour les premiers territoires concernés) et jusqu'en 2023.

[illegible]

SMD3 La Rampinsolle / 24660 COULOUNIEIX-CHAMIER
Tél : 05.53.45.58.90 / Fax : 05.53.45.54.99 / e-mail : contact@smd3.fr
Plus de renseignements : www.smd3.fr

LA PYRALE DU BUIS

Chacun a probablement constaté que les buis du territoire ont subi ces deux dernières années des attaques de chenilles qui les mettent bien à mal. Le coupable, la **Pyrale du Buis**. Cette **petite chenille** est originaire d'Asie et ne s'attaque qu'aux buis. Elle a été particulièrement active les deux derniers étés et il est bien difficile de la contenir, d'autant qu'elle ne connaît, pour le moment, **aucun ennemi naturel**.



Pour combattre cette chenille, en attendant (et en espérant) qu'elle trouve un prédateur qui la réglera et qui sauvera nos buis, plusieurs étapes s'imposent :

- **Détruire les cocons d'hivernage** éventuellement détectés entre novembre et février,
- **Retirer manuellement les chenilles** des buis concernés et les détruire (la chenille n'est pas urticante et ne présente aucun danger pour l'homme)
- mettre en place des **pièges à phéromone** dès le mois d'avril pour capturer les papillons males
- **traiter les buis avec des produits naturels**.



StromBer

Attention, le cycle de vie de la pyrale compte plusieurs pontes par an. Il faut ainsi être vigilant et renouveler le traitement en fin d'hiver et en début de printemps....

➔ Pour en savoir plus : <http://zeropesticide.dordogne.fr/>

QUAD AVENTURE 24

Créée en 2016, l'association Quad Aventure a vu le nombre de ses adhésions augmenter. En 2018, un peu plus d'une soixantaine de membres composent l'association.



Au cours de cette année, nous avons organisé et participé à de nombreuses activités et manifestations:

- ▶ **24 et 25 février** : Bourse d'échange à Bergerac : deux membres de Quad Aventure ont assuré le transport, sur des remorques tirées par leur quads, des achats lourds et encombrants, jusqu'aux véhicules des chineurs.
- ▶ **25 mars** : Randonnée: d'environ 90 kms départ de Vergt.
- ▶ **29 avril** : Randonnée : d'environ 90 kms départ de Villamblard.
- ▶ **du 4 au 8 mai** : championnat du Monde de Jet-ski : à Biscarosse (33), 5 quads effectuaient le tractage, des stands au front de mer (aller/retour), des machines et des pilotes, lors des essais, des manches qualificatives et des finales.
- ▶ **9 et 10 juin** : Salon Nautique de l'Estuaire : à Port Médoc, le Verdon (33) où les pilotes de deux quads ont assuré la mise et sortie de l'eau des scooters des mers qui participaient à des balades en mer. Repas au pied du Phare de Cordouan.
- ▶ **24 juin** : randonnée en Périgord Noir : Randonnée zen de 100 kms qui a mené les quadeurs jusqu'aux Eyzies avec un repas le midi au restaurant La Laugier Basse.
- ▶ **15 septembre** : Randonnée semi-nocturne : d'une vingtaine de quads équipés de puissants éclairages, de près de 100 km et conclu d'un dîner tardif.
- ▶ **4 novembre** : Randonnée TELETHON : elle a rassemblé un grand nombre de participants qui ont pris le départ du siège social pour une randonnée d'un centaine de kilomètres avec une arrivée au même endroit où un déjeuner chaud et convivial fut partagé dans la bonne humeur.

L'association QUAD AVENTURE 24
repart pour une année de plus.

Le Président ,
M. LACHAUD Jean-Patrick



FIDÉSIADES 2018 EN NORMANDIE



A une quinzaine de kilomètres de Dieppe, en Normandie, se situe un petit village qui s'appelle Sainte Foy. Les maisons sont en pierres gris foncé, les nuages ont presque la même couleur. Et partout, partout, des fleurs, surtout des haies d'hortensias, roses, bleus et blancs.

Le village est presque deux fois plus grand que le nôtre, mais comme chez nous très rural, avec un petit bourg autour de l'église (au milieu de son cimetière) et beaucoup d'activités agricoles : dans les champs sèche encore le lin, une culture importante en Normandie.

Les nouveaux bâtiments de l'école, avec cuisine, sont la fierté du village. C'est là qu'ont été installés les chapiteaux pour recevoir les Fidésiens venus de tous les coins de France pour notre rassemblement annuel : les Fidésiades.

Les fidèles comme les nouveaux-venus se retrouvent dans une ambiance conviviale.

Plusieurs visites sont proposées pendant ce weekend :

La coopérative de lin : la plupart du lin français est produite en Normandie. A la coopérative nous avons vu les différentes étapes pour transformer la tige séchée.

Les fibres du lin sont très résistantes et souples en même temps. Impossible de couper les tiges, les pieds sont arrachés ! Et sèchent ensuite sur les champs. A la coopérative, plusieurs machines enlèvent les écorces pour ne garder que les fibres, qui sont douces, souples et super résistantes, donc. Sur place, ils font entre autres des bobines de cordon. Les graines de lin servent surtout à l'alimentation animale. La filasse de lin est pressée en bottes et part en Chine, ou elle sera transformée en tissu de lin. Les vêtements de lin sont cousus en Europe, surtout en Italie.



Veules les Roses : un des plus beaux villages de Normandie et de France, avec ses fermes et maisons en colombage et avec leurs toits de chaume, le plus petit fleuve de France la Veules et son histoire riche (village de pêche, village balnéaire et bien sûr les débarquements pendant la Seconde Guerre Mondiale). Une très belle visite !

Le Musée du Cidre et des Métiers Traditionnels : une collection impressionnante pour plonger les visiteurs dans l'année 1900. Tous les outils pour faire du cidre ; une classe d'école avec tables, pots et bouteille d'encre, cartes ; l'épicerie avec la seule cabine téléphonique du village, le bloc du boucher et ses balances, crochets, couteaux et haches ; un four à pain ; une forge avec un soufflet énorme ; l'alambic du bouilleur de cru...et j'en oublie la moitié !





Le site de V1 à Ardouval : à partir de 1943 Hitler décidait de rendre opérationnelle ses armes secrètes appelées V1 et V2. Le but de ces bombes volantes était d'affaiblir l'Angleterre. Avec une portée de 300 km maximum, seules des côtes normandes les bombes pouvaient

atteindre l'autre côté de la Manche. Le site d'Ardouval comprend plusieurs bâtiments (entre autres habitation, stockage, abri d'alimentation et un bâtiment amagnétique) et rampes pour lancer les V1 et V2. Les anecdotes des bénévoles de l'association de sauvegarde du site expliquaient bien combien c'était une activité en développement, avec des succès et des ratés parfois très cruels.

Samedi après-midi se déroulait l'habituel marché. Chaque village peut y présenter sa région et ses produits locaux. Nos hôtes avaient également invité un fromager (du Neufchâtel), deux boutiques de produits en lin et bien sûr une cidrerie. Un défilé de mode mettait en avant l'élégance des vêtements de lin.

Une région se découvre aussi par sa cuisine : du jambon à la sauce camembert, de la choucroute de la mer, une assiette anglaise (?) et oui, l'occupation anglaise a laissé ses traces, en cuisine..., du Neufchâtel à chaque repas, du caramel au beurre salé et un gâteau splendide pour les 20 ans de l'Association des Sainte Foy de France.



Pendant tout le weekend, sous la pluie et dans le vent, une artiste locale a peint, sur un fond de tableau représentant le lin, une image de chaque village participant. Un cadeau original et très typique, à admirer à la mairie.

A la clôture de ce beau weekend notre Maire a reçu la clef symbolique pour ouvrir notre village aux Fidésiens au mois d'août 2019 ! Tout le monde attend avec impatience le retour de cette fête itinérante en Périgord. A nous de bien réaliser ce grand défi !



ASSOCIATION FOYENNE

Avec grand enthousiasme, les bénévoles de l'Association Foyenne organisent des activités diverses pour animer notre village et réunir ses habitants. Et, à notre grande satisfaction, de plus en plus de Foyens (et d'autres) participent à ces activités.

Le dernier vendredi du mois nous organisons une soirée à la Cantine : chaque mois un autre sujet, pour nous enrichir un peu plus, suivi d'un plat convivial (fait maison), parce qu'on se rappelle tous qu'on mange bien à la Cantine !

La fête annuelle est un mélange d'un excellent repas (fait maison!), de musique gaie, d'une bonne ambiance et d'un feu d'artifice magnifique. Au menu cette année : salade Foyenne, écrevisses, émincé de volaille et panna cotta. MarryMe 60's coverband nous a fait chanter et danser jusqu'à tard le soir. Merci à tous les bénévoles qui sont venus nous aider !

Soirée Couscous Royal & Rock: un couscous très savoureux et abondant suivi d'un concert pop rock. Les orages passaient à côté, une belle soirée sous une bonne étoile !

La soirée tapas de Noël est devenue incontournable. Dans la salle richement décorée pour Noël un buffet de tapas, avec des petits toasts, des verrines, du foie gras, du civet de chevreuil, du gratin de poissons et des desserts spectaculaires... il y en avait de toutes les couleurs et pour tous les goûts ! Préparé dans une vraie ambiance de Noël. beaucoup de participants ont contribué à la réalisation de ce grand succès.

Merci encore à tous ces bénévoles qui viennent nous aider et à tous ceux qui participent avec tant de plaisir.

Maaïke Delmares, présidente
(05.53.57.92.42 ou
maurice.delmares@orange.fr)
Maurice Delmares, vice-président

Danielle Bouteville, trésorière
Mehdi Herbadji
Jean-Claude Jacquet
Antoine Luzinier





LE REGROUPEMENT DES COMMUNES

Des interrogations se posent sur la fusion des communes, comme cela a pu avoir lieu sur d'autres communes. Sainte Foy de Longas n'a à ce jour aucun projet ni aucune volonté particulière de ce type.

La fusion de communes est l'unification en une seule commune de plusieurs communes jusqu'alors distinctes. La fusion de communes ne peut intervenir qu'entre communes limitrophes et entraîne la disparition de la personnalité morale de l'ensemble des communes concernées pour donner naissance à une personne juridique nouvelle et différente. Elle peut prendre deux formes distinctes : celle de la fusion simple et celle de la fusion-association.

La fusion simple donne uniquement droit à la création d'annexes de la mairie dans certaines des communes fusionnées.

La fusion-association permet quant à elle que le territoire et la dénomination des communes soient maintenus en qualité de communes associées emportant institution d'un maire délégué, création d'une annexe à la mairie permettant l'établissement des actes de l'état civil et création d'une section du centre communal d'action sociale.

La procédure comporte trois phases : **l'élaboration du projet** définitif de fusion ; **le référendum** permettant aux électeurs de se prononcer sur l'opportunité de la fusion ; **la décision du préfet** prononçant la fusion. La fusion ne peut être décidée que si le résultat du référendum a été favorable.

➔ *Pour en savoir plus : articles L. 2113-1 à L. 2113-5, L. 2113-9, L. 2113-11 et L. 2113-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).*

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Sur le territoire de la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord, l'occupation des sols est aujourd'hui régie par différents documents ou règlements : règlement national d'urbanisme, Cartes communales, ancien Plan d'Occupation des Sols, Plans Locaux d'Urbanisme. **La commune de Sainte Foy de Longas est actuellement dotée d'une carte communale qui définit essentiellement des zones urbanisables et des zones non urbanisables, sans règlement particulier associé.**

Un PLUi est en cours d'élaboration à l'échelle de la communauté de communes. L'objectif de celui-ci vise la maîtrise de la ressource foncière et la lutte contre l'étalement urbain ainsi que la préservation et la mise en valeur du patrimoine environnemental, paysager et architectural.

Le PLUi nous concernant est actuellement au stade du diagnostic du territoire...

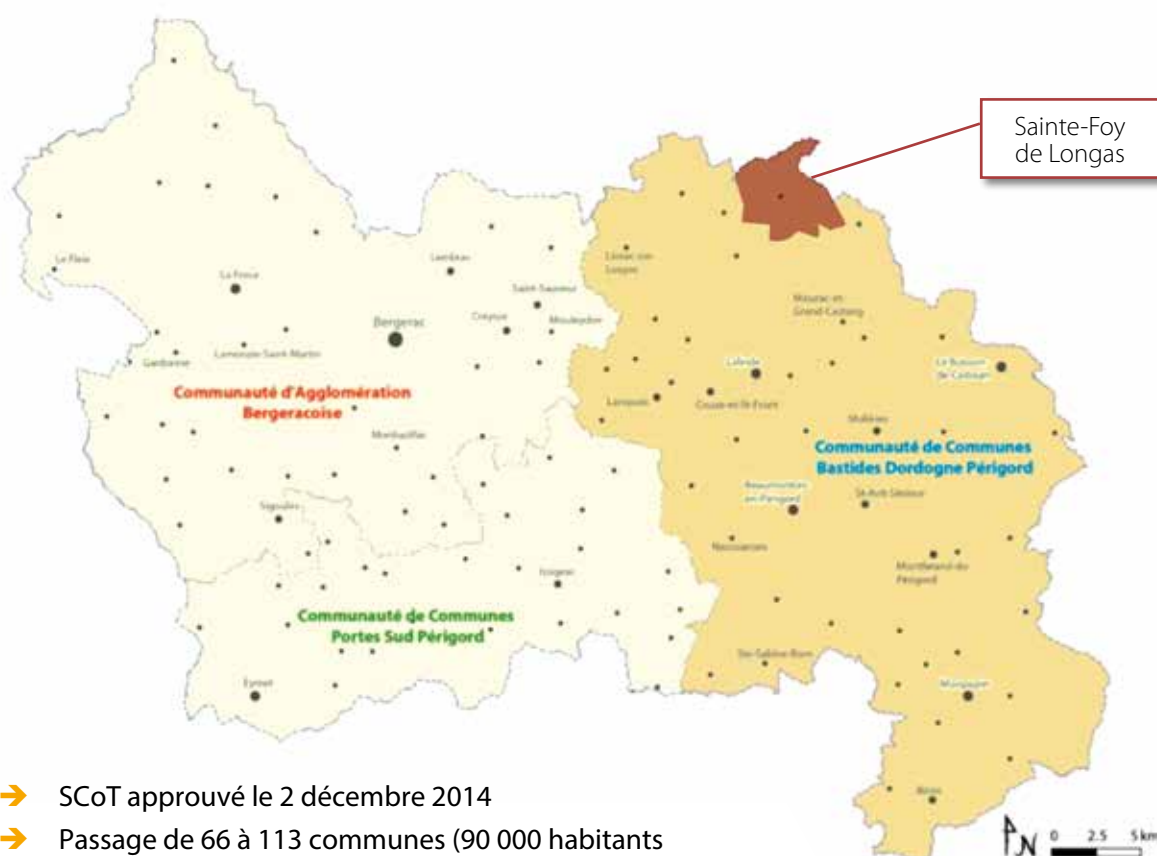
Ce document devra notamment être compatible avec le SCOT. Il aura pour objectif d'établir un zonage du territoire définissant les zones urbanisées/urbanisables à court, moyen ou long termes, leur vocation (habitat, activité...), les principales orientations d'aménagement et de programmation envisageables sur les zones qui seront ouvertes à l'urbanisation, les zones agricoles, les zones naturelles, la trame verte et bleue, les éléments de paysage protéger..., en associant à chaque zonage un règlement adapté.

Incidence pour notre commune, notre carte communale (élaborée en 2005) sera abrogée et remplacée de plein droit par le PLUi. Actuellement notre carte communale réservait environ 15 ha de zone constructible (zone U). On peut s'attendre à une réduction drastique de celles-ci pour respecter les nouvelles directives.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Le SCOT approuvé sur le territoire de la CAB (66 communes et 3 intercommunalités) fait l'objet d'une révision qui a principalement été motivée par l'extension du périmètre qui intègre désormais la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord, dont Sainte Foy de Longas fait partie. Le SCOT passerait alors à 113 communes (90 000 habitants). Le Sycoteb mène la démarche.

Périmètres du SCOT approuvé et du périmètre concerné par la révision (source document de présentation au public en réunion du 30/11/2017)



- ➔ SCoT approuvé le 2 décembre 2014
- ➔ Passage de 66 à 113 communes (90 000 habitants)

Le SCoT constitue un document de référence d'aménagement du territoire. L'objectif est que celui-ci soit applicable dès 2019. Les étapes d'élaboration/de révision du SCOT consiste essentiellement :

- à établir un **diagnostic du territoire**, sur les thématiques socio-économique, environnementales, paysagères
- à définir un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD), qui fixe, en les traduisant de manière géographique, les grandes lignes de développement/conservation poursuivies à l'échelle du territoire
- à établir le **Document d'Orientations et d'Objectifs** (DOO) qui établit les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de respect de l'environnement, de valorisation des paysages et de prévention des risques.

MEMENTO

MAIRIE : Tél : 05 53 22 72 51
Fax : 05 53 22 89 62
Tél du Maire : 05 53 23 28 04
mairie-stefoydelongas@wanadoo.fr

Ouverture : Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h
Le Maire reçoit le LUNDI de 9 h à 12 h - prendre RDV auprès de la Mairie

Pompiers	Tél : 18
SAMU	Tél : 15
Gendarmerie	Tél : 17
Gendarmerie – Lalinde	Tél : 05.53.63.56.30

Hôpital - Bergerac	Tél : 05.53.63.88.88
Centre Anti-poisons - Bordeaux	Tél : 05.56.96.40.80
Groupe médical - Ste Alvère	Tél : 05.53.22.73.34
Pharmacie - Ste Alvère	Tél : 05.53.22.70.11
Allô Enfance maltraitée	Tél : 800.054.141 (N° vert)
Sida Info	Tél : 0 800.840.800 (N° vert)
Drogue Alcool Tabac Info Services	Tél : 0 800.23.13.13
S.S.I.A.D. (<i>Services Soins Infirmiers à Domicile</i>)	Tél : 05.53.27.99.70
C.I.A.S. (<i>Centre Intercommunal d'Action Sociale</i>)	Tél : 05.53.61.19.80 ciaslalande@wanadoo.fr

La Poste - Ste Alvère	Tél : 05.53.22.15.90
ERDF - Lalinde (dépannage)	Tél : 0 810.055.693
France Télécom - Orange	Tél : 1014 Service Client www.francetelecom.com Tél : 1013 SAV/dépannage
Service des Eaux : VEOLIA	Tél : 0.811.902.903
SPANC VEOLIA (assainissement)	Tél : 0.811.902.903
Trésor Public - Le Bugue	Tél : 05.53.07.20.99

MEMENTO

Pôle Emploi	Tél : 39 49 www.pole-emploi.fr
Espace Economie Emploi Lalinde	Tél : 05.53.73.43.80 www.e3-lalinde.com
Ecole - Ste Alvère	Tél : 05.53.73.55.77
Collège de Lalinde	Tél : 05.53.61.58.30
Transport Scolaire Lalinde	Tél : 05.53.58.49.33 www.cars-boullet.com
Transport Scolaire Bergerac	Tél : 05.53.24.86.01 (Transports Cruveiller)
Météo	Tél : 08.92.68.02.24 www.meteofrance.com
Déchetterie - Bergerac	Tél : 05.53.57.70.66
Dechetterie - Sauveboeuf	Tél : 05 53 24 03 34
SNCF - Bergerac	Tél : 36 35 ou 05.53.63.53.80 www.voyages-sncf.com
S.P.A - Bergerac	Tél : 05.53.27.03.79
Office de Tourisme - Ste Alvère	Tél : 05.53.73.55.85
Office de Tourisme - Lalinde	Tél : 05.53.61.08.55 www.pays-des-bastides.com

Communauté de Communes « Bastides Dordogne-Périgord »

36 bd Stalingrad - 24150 LALINDE

Horaires d'ouverture : 08h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Tel : 05.53.73.56.20 - Adresse e-mail : ccbdp@ccbdp.fr

Site internet : www.ccbd.fr

